

Image not found or type unknown



Cdd au macdo comment le rompre ?

Par **predators**, le **13/05/2009** à **15:24**

Bonjour,
Je suis actuellement salarié de macdo ou j'occupe un poste d'équipier en CDD jusqu'au 31 aout...
c'est mon 1er job je suis étudiant mais je me rend compte que trop de pression dans ce boulot... trop stressant ! trop speed !
Je désire donc rompre mon contrat le 1 juillet
mais comment faire ? puis-je le rompre du jour au lendemain ? un préavis ? on m'a dit que je ne peux pas démissionner d'un CDD c'est vrai ?
je vous remercie d'avoir lu mes question et d'y répondre si possible
bonne journée

Par **milou**, le **14/05/2009** à **07:55**

Bonjour,
Effectivement, il est en principe impossible pour un salarié de rompre un CDD avant son terme, sauf :
- embauche en CDI dans une autre entreprise
- accord trouvé avec l'employeur
Cordialement